



EPREUVE : **COURSE DE CÔTE DE MARCHIN**  
DATE : **DIMANCHE 11 JUILLET 2010.**

## REGLEMENT PARTICULIER

Adresse exacte des Vérifications Administratives préliminaires :  
**SALLE ST. HUBERT PLACE DE BELLE MAISON 4570 MARCHIN.**

### 1. TIMING

**Samedi 05 juin 2010** Publication du Règlement Particulier  
**Lundi 07 juin 2010** Date de début des engagements et des paiements  
**Jedi 08 juillet 2010** Clôture des inscriptions à droits simples (Art. 5)

**Vendredi 09 juillet 2010** à 17H00 Attribution des numéros  
à 18H30 Affichage de la liste des engagés

**Samedi 10 juillet 2010** DE 18H30 à 20H00 Vérifications Administratives FACULTATIVES.  
DE 18H35 à 20H15 Vérifications Techniques FACULTATIVES.

**Dimanche 11 juillet 2010 ( jour de la course).**

**07H20** Ouverture des Vérifications Administratives.  
**07H20** Ouverture du Contrôle des Licences  
**07H30** Ouverture des Vérifications Techniques  
**08H30** Séances d'essais obligatoires ( 2 montées seront organisées).  
**10H00** Clôture des inscriptions à droits majorés  
**10H30** Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des Licences  
**10H40** Fermeture des Vérifications Techniques  
**12H30** Fin des séances d'essais  
**12H55** Affichage de la liste des voitures qualifiées  
**13H30** Début des montées officielles  
Affichage des résultats officiels 30' après l'arrivée du dernier concurrent.  
Officialisation des résultats 30' après l'affichage officiel  
**20H00** Proclamation des résultats (ou 2 heures maximum après la rentrée de la dernière voiture au Parc des Coureurs).

### 2. COMITE D'ORGANISATION

ASBL : MARCHIN AUTOMOBILE CLUB (LG28) 1 rue de vyle à 4570 MARCHIN – N.E : 419 801 845.  
- Président : VIGNISSE Alain  
- Vice Président : ELOY Thierry  
- Secrétaire : PAQUET Yves  
- Trésorier : ELOY Thierry

### 3. GESTION DE LA COURSE

- Directeur de course : PAQUET Yves	Lic. ASAF : 0403
- Directeurs de course adjoints : WILMET David	Lic. ASAF : 0490
- LAGRAVE Patrick	Lic. ASAF : 0508
- Secrétaire du meeting : MATHIEU Anne Marie	Lic. ASAF : 0619
- Directeur de la sécurité : JONLET Serge	Lic. ASAF : 0617
- Directeur(s) de la sécurité adjoint(s) : LAMY Jacques	Lic. ASAF : 0618
- Chargé des Relations avec les concurrents : JADOT Joseph	Lic. ASAF : 0410
VOUE FRANCIS	Lic. ASAF : 0668
- Responsable du Parc des coureurs : CATTEAU Albert	
- Bureau des calculs : SGHERZI Giovanni	
- Chronométrage : Equipe Marchin A.C.	
- Médecins : C.R.S. MEDECIN + CROIX ROUGE ZONE HESBAYE - CONDROZ	

## 4. OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

- Commissaires sportifs ASAF	Président de Collège : DELVAUX Daniel	Lic. ASAF : 0448
Membre :	DOSERAY Olivier	Lic. ASAF : 0752
Stagiaire :	FREROTTE Alain	Lic. ASAF : 0148
- Commissaires techniques ASAF	Président de Collège : LAMBERT François	Lic. ASAF : 0463
	Membre : JOIE Eric	Lic. ASAF : 0454
	Membre : ROELS Nestor	Lic. ASAF: 0467
	Membre : HIEFF Jean Claude	Lic. ASAF: 0455
	Secrétaire : LAVARLET Valérie	Lic. ASAF: 0458
- Observateur ASAF	GOSSET Gérard	Lic. ASAF: 0932
- Inspecteur- Sécurité ASAF :	DOEMER André	Lic. ASAF : 0713

## 5. PERMANENCE

Avant et Après l'épreuve :

VIGNISSE Alain : Grand route 10/22 à 4500 HUY – G.S.M. : 0476/ 294290 - fc056774@skynet.be

PEREZ Pascual : Rue de la Louppe 9 à 4500 HUY– GSM : 0476/ 30 31 03 - fc043896@skynet.be

Pendant l'épreuve :

PAQUET Yves – DIRECTION de COURSE - SALLE ST. HUBERT Place de Belles Maisons 4570 MARCHIN

GSM : 0472 / 31 46 08

Internet : www.marchinautoclub.be

## 6. PARTICULARITES

### Article 1 : Définition

Le dimanche 11 juillet 2010, l'épreuve dénommée Course de Côte de Marchin comptant pour le Championnat C.F et des CSAP Brabant, Liège et Luxembourg sera organisée conformément aux Prescriptions Sportives de l'ASAF 2010 ainsi qu'au présent règlement auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Cette épreuve a reçu le soutien de l'Administrations communales de Marchin que nous remercions tout particulièrement ainsi que l'ensemble du personnel communal et de la zone de Police.

Cette épreuve est organisée conformément au « Règlement particulier Course de Côte/Sprint » (Chap. VII B des Prescriptions Sportives de l'ASAF 2010, pages 143 à 161, dont tous les articles norepris ci-dessous sont d'application automatique.

### Article 2 : Parcours

2.1. Route du Chemin des Geuses à Marchin.

2.2. Longueur de la côte : 2000 mètres.

2.3. Largeur moyenne de la route : 05 mètres.

2.4. Départ : Chemin des Geuses à hauteur de la maison N° 51

2.5. Arrivée : Rue Octave Philippot à hauteur de l'entrée du château de Belles Maisons.

2.6. Homologation : 10/ 05/ 2010 par ANDRE DOEMER Lic. : 0713.

### Article 3 : Sécurité

3.1 Nombre de postes de commissaires : 12

3.2. Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque voiture ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient.

### Article 4 : Véhicules

4.1. Voitures admises :

Division 1 :	Classe 1	: de 0 à 1400cc
	Classe 2	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 3	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 4	: + de 2000cc
Division 2 :	Classe 5	: de 0 à 1400cc
	Classe 6	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 7	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 8	: + de 2000cc
Division 3 :	Classe 9	: de 0 à 1150cc
	Classe 10	: au-delà de 1150cc jusqu'à 1400cc
	Classe 11	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 12	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc

	Classe 13	: + de 2000cc
Division 4 :	Classe 14	: Kart-Cross jusqu'à 650cc
	Classe 15	: de 0 à 1600cc
	Classe 16	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 17	: + de 2000cc

4.2. L'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1).

## Article 5 : Engagement

5.1. Le **bulletin d'engagement**, lisiblement complété, DEVRA parvenir, uniquement, **par voie postale**, au plus tôt le 07 juin 2010 et, au plus tard, le 08 juillet 2010 avant 18h00, à :

**VIGNISSE Alain ; Grand route 10/22 à 4500 HUY**

Entre le 07/07 à 12h00 et le 09/07 à 17h00 il sera également possible de déposer le bulletin d'inscription à la Permanence de l'épreuve durant les heures d'ouverture de celle-ci (de 12h00 à 21h00) **pour autant que la procédure bancaire soit respectée !**

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

**Le montant du droit d'engagement devra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant : N° : 068 – 0770550 – 09** du MARCHIN AUTOMOBILE CLUB avec la mention suivante : EPREUVE CSAP + NOM ET PRENOM DU PILOTE + LA CLASSE ET LA DIVISION **avant le 08 JUILLET à 17H00 (Attention aux délais bancaires)**

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au DIMANCHE 11 JUILLET 2010, à 10H00, moyennant le paiement d'une majoration de **15 €**. (Voir Règlement Particulier Course de Côte/Sprint , Art. 5).

Cette règle sera de stricte application.

5.2. Les frais d'inscription s'élèvent à **80 €**, assurance comprise.

**Pour les pilotes du MARCHIN A.C. en ordre de cotisation 2010 le droit d'engagement est de 64 €**

N.B. : Si le montant des frais d'inscription ne se trouve pas au crédit du compte bancaire avant l'expiration du délai repris au point 5.1, ci – dessus, le supplément de **15 €** sera exigé, même si la demande d'inscription a été réceptionnée endéans les délais. Cette règle sera également de stricte application. Cependant, elle ne sera pas cumulée avec celle des envois.

5.3. Les numéros de départ seront attribués le vendredi 09 Juillet à 17H00.

La liste des engagés sera affichée le vendredi 09 juillet à 18H30, AU Cercle ST HUBERT Place de Belles Maisons GSM 0472 / 31 46 08.

Chaque concurrent gardera le même numéro pour toute l'année. L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de **3 €** pour 2 jeux de numéros.

5.4. **Le nombre de voitures admises est fixé à 130.**

**ATTENTION** : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera appliquée.

## Article 6 : Vérifications administratives

6.1. Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des Licences auront lieu SALLE DU CERCLE ST. HUBERT – Place de Belles Maisons à 4570 Marchin selon ce timing :

- Division 1 : de 07H20 à 08H25 + Les pilotes roulant à 2 sur le même véhicule.
- Division 2 : de 08H10 à 09H10.
- Division 3 : de 08H55 à 09H55.
- Division 4 : de 09H25 à 10H30.

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, celui-ci sera pénalisé d'une amende de 10 €.

6.2. Documents à présenter :

Licence - Permis de conduire (obligatoire) - Carte d'identité - Fiche des Vérifications techniques.

6.3. L'épreuve est ouverte aux licenciés communautaires (ASAF ou VAS).

La licence annuelle ASAF (ou VAS) ne peut être obtenue qu'auprès d'une écurie ou d'un club reconnu. L'organisation ne délivrera aucune licence annuelle sur place.

Les Commissaires Sportifs présent à l'épreuve délivreront, toutefois, des licences journalières des types "1J-B" et "1J-A4" dans le respect des procédures reprises au Ch.1 – R.S.G. art. 2.

De plus comme l'épreuve n'est pas OPEN, des "Droit de Participation" pourront être délivrés par les Commissaires Sportifs aux licenciés du RACB SPORT.

6.4. Les Vérifications Administratives préliminaires des concurrents et le Contrôle des Licences auront lieu la veille de l'épreuve, c'est-à-dire le samedi 10 juillet à la Salle ST. HUBERT place de Belles Maisons 4570 Marchin de 18h30 à 20h00.

### Article 7 : Vérifications Techniques

7.1. Les Vérifications Techniques auront lieu dans le Parc des Coureurs situé place de Belles Maisons (en face du café des Sports) à 4570 Marchin.

Elles seront effectuées par les Commissaires Techniques désignés à l'épreuve.

Ces Commissaires sont habilités à proposer au Directeur de Course et aux Commissaires Sportifs, le refus ou l'acceptation des voitures présentées.

L'organisateur prévoira deux files : une file pour les véhicules possédant le passeport technique et une autre pour les autres véhicules

Les Commissaires Techniques reprendront le passeport technique jusqu'à la fin de l'épreuve.

7.2. Toutes les voitures engagées devront se présenter aux Vérifications Techniques le 11 juillet 2010 selon le timing suivant :

- Division 1 : de 07H30 à 08H30 + les pilotes roulant à 2 sur le même véhicule.
- Division 2 : de 08H15 à 09H15.
- Division 3 : de 09H00 à 10H00.
- Division 4 : de 09H30 à 10H40.

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, celui-ci sera pénalisé d'une amende de **10 €**

7.3. Les conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusqu'après les Vérifications Techniques de celui-ci.

7.4. Les Vérifications Techniques préliminaires des concurrents auront lieu la veille de l'épreuve, c'est-à-dire le samedi 10 juillet dans le Parc des Coureurs situé place de Belles Maisons (en face du café des Sports) à 4570 Marchin, de 18h35 à 20h15.

### Article 8 : Chronométrage

Il se fera au 1/100<sup>e</sup> de seconde obligatoirement à l'aide de cellules et il sera doublé d'un contrôle manuel (deux chronos par poste).

8.1. Chronométrage avec imprimante : oui .

8.2. Liaison entre départ, arrivée et bureau des calculs: radios et GSM si nécessaire.

### Article 9 : Essais

9.1. Une séance d'entraînements (2 montées obligatoires) aura lieu le dimanche 11 juillet 2010, **de 08H30 à 12H30.**

9.2. L'entraînement en dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors - course, les droits d'engagement étant confisqués.

### Article 10 : Course

10.1. La course se déroulera en **DEUX montées officielles.**

10.2. Le classement sera établi en tenant compte du meilleur temps des 2 montées.

10.3. Les départs seront donnés à partir de 13H45, le DIMANCHE 11 JUILLET 2010, et selon l'ordre des numéros de la liste officielle.

### Article 11: Divers

11.1. Le pilote devra être seul à bord sous peine de mise hors course.

11.2. Le même véhicule pourra être piloté par deux pilotes, au maximum.

Si c'est le cas, le pilote ayant le plus petit numéro partira le premier.

11.3. L'affichage des résultats se fera au Cercle ST.HUBERT Place de Belles Maisons Marchin.

11.4. La liste des voitures qualifiées sera affichée AU MÊME ENDROIT (voir point 11.3) à 13H00.

11.6 La Parc des Coureurs est situé Place de Belles Maisons à 4570 Marchin.

Les véhicules des concurrents resteront dans ce Parc jusqu'à 30 minutes après la rentrée du dernier véhicule. L'organisateur affichera cette heure de rentrée.

11.7. Il est interdit de chauffer, mécaniquement et thermiquement (couverture chauffante), les pneus.

### Article 12 : Classements

12.1. Classement GENERAL cumulé des Divisions 1, 2 et 3.

12.2. Classement GENERAL pour la Division 4.

12.3. Classement par DIVISIONS

12.4. Classement par CLASSES.

12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3.

12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4.

### Article 13 : Coupes et trophées.

#### 13.1. Coupes et Trophées

- 3 premiers du GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 3 premiers du GENERAL de la Division 4.
- 3 premiers de chaque CLASSE.
- Inter-Ecuries des Divisions 1,2 et 3 réunies.
- Inter-Ecuries de la Division 4.
- 1<sup>ère</sup> Dame des Divisions 1,2 et 3 réunies.
- 1<sup>ère</sup> Dame de la Division 4
- 1<sup>er</sup> Marchin A.C.(meilleur temps des DIV 1,2,3 et 4 réunies. (Pilote membre du club).
- 1<sup>er</sup> Marchinois (meilleur temps des DIV 1,2,3 et 4 réunies. (Pilote habitant la commune).

13.3. La proclamation des résultats aura lieu à 20H00 au Cercle ST. HUBERT Place de Belles Maisons

Les pilotes classés qui ne s'y présenteraient pas, perdraient le bénéfice de leur récompense.

### Article 15 : Dispositions particulières :

15.1. Pendant la course comme pendant les entraînements, il est strictement interdit aux conducteurs d'emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.

15.2. En cas de panne, le conducteur devra immédiatement veiller à ce que sa voiture soit rangée sur l'accotement de façon à ce qu'elle ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.

15.3. Tous les cas ou sujets non repris dans le présent règlement sont prévus par le Règlement Sportif Général ASAF, auquel les participants sont tenus de se conformer.

15.4. Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'organisateur, en accord avec les commissaires sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications qui lui paraîtraient nécessaires.

15.5. Si l'épreuve devait être annulée, l'organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.

15.6. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve susdite et s'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, ainsi que celles stipulées dans les Prescriptions Sportives de l'ASAF.

15.7. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les organisateurs et leurs représentants préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute des dits organisateurs, de leurs préposés ou de leurs représentants.

15.8. Publicité : voir Règlement Technique Général ASAF, Art. 5.

15.9. En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la CSAP, de l'ASAF et des différents services d'organisation, l'organisateur a souscrit une police d'assurance qui ne peut sortir ses effets qu'à l'intérieur du parc des coureurs (officiel et attente), sur le parcours de l'épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parcs des coureurs vers l'endroit de l'épreuve, tant pendant l'épreuve elle-même que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

Règlement approuvé pour la commission "courses de côte/sprints"  
de la CSAP Liège, en date du 21/ 05/ 2010 par **J.C. DORMAL Lic 415.**  
de l'ASAF, en date du 31/ 05/ 2010 par : **H. NYSSSEN Lic. 003.**

**Club organisateur : MARCHIN A.C. (Lg 28)****Epreuve : COURSE DE COTE DE MARCHIN le 11 JUILLET 2010**

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 08 JUILLET 2010 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT)

à VIGNISSE ALAIN ; Grand route 10/22 à 4500 HUY

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

<b>Engagement reçu</b>	<b>Paiement reçu</b>	<b>DIVISION</b>	<b>CLASSE</b>	<b>NUMERO ATTRIBUE</b>
Le ...../...../2010	Le ...../...../2010			

**PILOTE** (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

Nom : ..... Si pseudonyme : ..... Prénom : ..... Homme / Femme

Né(e) le : ..... Adresse : ..... N°: .....

Code postal : ..... Localité : .....

Si nous devons vous contacter : N°Tél/ GSM : ..... E-mail : .....

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.  
 M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.  
 Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la réglementation ASAF 2010 et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

**LICENCE**

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....
<b>Division 1</b>	<b>Classe 1</b> (0 à 1400 cc)	<b>Min. B</b>				<b>Classe 2</b> (+ de 1400 à 1600 cc)	<b>Min. B</b>	<b>Classe 3</b> (+ de 1600 à 2000 cc)	<b>Min. A4</b>	<b>Classe 4</b> (+ de 2000 cc)	<b>Min. A4</b>	
<b>Division 2</b>	<b>Classe 5</b> (0 à 1400 cc)	<b>Min. B</b>				<b>Classe 6</b> (+ de 1400 à 1600 cc)	<b>Min. A4</b>	<b>Classe 7</b> (+ de 1600 à 2000 cc)	<b>Min. A4</b>	<b>Classe 8</b> (+ de 2000 cc)	<b>Min. A4</b>	
<b>Division 3</b>	<b>Classe 9</b> (0 à 1150 cc)	<b>Min. A4</b>	<b>Classe 10</b> (+ de 1150 à 1400 cc)	<b>Min. A4</b>	<b>Classe 11</b> (+ de 1400 à 1600 cc)	<b>Min. A3</b>	<b>Classe 12</b> (+ de 1600 à 2000 cc)	<b>Min. A3</b>	<b>Classe 13</b> (+ de 2000 cc)	<b>Min. A3</b>		
<b>Division 4</b>	<b>Classe 14</b> Kart-cross (0 à 650 cc)	<b>Min. A4</b>			<b>Classe 15</b> (0 à 1600 cc)	<b>Min. A3</b>	<b>Classe 16</b> (+ de 1600 à 2000 cc)	<b>Min. A3</b>	<b>Classe 17</b> (+ de 2000 cc)	<b>Min. A3</b>		

**VOITURE** (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Division	Classe
.....	.....	.....CC	.....	.....

Passeport technique ASAF N°

**ECURIE :** .....**\*A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture**

Si Pilote seul	*Nom du 1° Pilote	*Nom du 2° Pilote
(x) <input type="checkbox"/>	.....	.....

(x) Cocher dans la case merci . Voir article 11 du présent règlement.

Date : .....

Signature du pilote précédée de la mention « Lu et approuvé » ) :

.....

Numéro attribué à la voiture : .....

**\*JOINDRE FICHE DES VERIFICATIONS TECHNIQUES COMPLETEE, AVEC L' INSCRIPTION**

# Course de côte de Marchin

## 11 JUILLET 2010

N°: .....

### VERIFICATIONS

#### PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Nom : .....					Si pseudonyme : / « ..... »					Prénom : .....			Signature : .....	
Province :		<b>ASAF</b>					<b>VAS</b>					<b>N° Licence</b>		<b>Type</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....		.....

#### VOITURE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....	.....	.....CC	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>	.....	.....
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements ( Combinaison )			
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers :			
Batterie		Autocollant ASAF			
Extincteur		N° Passeport ASAF			
Appui-tête		EN ORDRE <input type="checkbox"/> NON CONFORME <input type="checkbox"/> <u>Commissaire Technique</u> Nom/Cachet : Licence N°:			
Casque					
Fixations dans l'habitacle					
Publicités sur vitres					
Rétroviseurs Ext. / Int.					
Ornement extérieur		Licence N°:			
Echappement		SECRETARIAT :			
Protections des tuyauteries					
Poids					

- A compléter par le concurrent avant le renvoi du document.